



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joachim statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**IMMEUBLE VISÉ: 17, rue Blondelle (lot 5 175 047), Saint-Joachim.**

**NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :** Dérogation mineure visant à permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 175 047. La largeur du lot sur la ligne avant est de 13,94 mètres, tandis que les dispositions du règlement de zonage 235-95 stipulent une largeur minimale de 18 mètres pour un lot.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire 5 août 2024 à l'hôtel de ville de Saint-Joachim à 19 h 30.

Donné à Saint-Joachim, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2024.

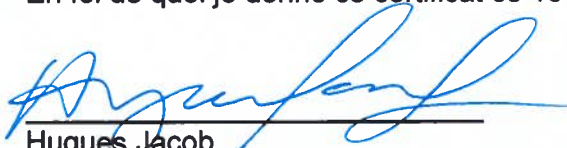
  
Hugues Jacob  
Directeur général et greffier-trésorier

---

**Certificat de publication**

Je, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Joachim, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public en date du 18 juillet 2024 aux endroits prévus par le règlement 433-2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 18<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2024.

  
Hugues Jacob  
Directeur général et greffier-trésorier